

tion. Si je me souviens bien, les dispositions du bill prévoyant la création des offices donnent à ces offices le pouvoir d'accorder des permis de production et, en même temps, de déterminer, si nécessaire, des quotas de production. Je suis d'avis qu'en même temps, le bill devrait prévoir une disposition spéciale visant à assurer aux producteurs que les prix leur soient garantis, de façon qu'ils puissent réaliser des revenus convenables.

C'est toujours le même problème en agriculture: on lutte toujours pour tenter d'obtenir des prix convenables, sans égorger le consommateur, bref, des prix qui permettront aux producteurs d'être en mesure de réaliser des profits convenables.

De plus, le bill prévoit une disposition visant à équilibrer le volume de la production et les possibilités du marché. Là-dessus, je ne suis pas tout à fait d'accord, parce que les possibilités du marché sont toujours déterminées par le pouvoir d'achat des consommateurs. Et Dieu sait si, présentement, c'est un problème dans un trop grand nombre de familles.

Quant à la vraie possibilité du marché, on ne la connaît pas. On le sait d'après les enquêtes qui ont été faites par le comité sénatorial sur la pauvreté. Le seul service que ce comité a peut-être pu rendre à la population fut de déterminer dans quelle proportion il y avait, dans le système économique, quelque chose de défectueux qui empêchait la production de se rendre sur la table des consommateurs. A tout événement, il semble y avoir désaccord sur le rapport de ce comité, mais on n'a certainement pas découvert des richards dans toutes les parties du pays. En effet, il existe des familles qui n'ont pas exactement ce qu'il faut non seulement pour se nourrir, mais pour se vêtir convenablement.

C'est pour cette raison que je dis que le bill n'atteindra pas tous ses objectifs, mais qu'il va permettre tout au moins de placer sur les tablettes des magasins les produits de ferme, et ce sera un pas de franchi. Une organisation permettra aux producteurs de démontrer qu'ils ont travaillé, qu'ils ont fait quelque chose et que les consommateurs peuvent s'en servir.

Alors, monsieur l'Orateur, pour toutes ces raisons, je pense que nous devons continuer à étudier sérieusement les amendements proposés, afin de déterminer s'il n'y aurait pas un amendement susceptible d'améliorer le bill, afin qu'il puisse unir les Canadiens au lieu de les diviser. Je ne voudrais, pour aucune considération, que les députés qui siègent à ma droite, et qui représentent les circonscriptions des autres provinces, pensent que nos prises de position sont celles de Canadiens mesquins qui ne songent qu'à leur région ou à leur province. Mais il n'en reste pas moins que chaque député a suffisamment—j'en suis convaincu—de conscience pour représenter sincèrement et dignement sa région, ses commettants et pour donner suite aux instances qui lui ont été faites.

• (5.10 p.m.)

Je ne voudrais pas que l'on pense que le Québec, tout en appuyant les dispositions du bill qui sont les meilleures, considère le projet de loi comme parfait. Ce n'est pas cela que je veux dire. Même si seulement 50 p. 100 des dispositions du bill sont bonnes, on devrait s'en servir et, par la suite, améliorer la loi, afin d'atteindre véritablement l'objectif, savoir mettre sur le marché national tous les produits de ferme, afin qu'ils soient à la disposition des Canadiens.

[M. Lambert.]

Comme je l'ai déjà dit précédemment, je regrette énormément que le bill ne contienne pas une disposition permettant à ces offices de commercialisation de faire passer par le même sillon tous les produits qui seront importés des autres pays.

J'ai constaté qu'un amendement figurait au *Feuilleton* à ce sujet. Tout à l'heure, le ministre de l'Agriculture y a fait allusion, en disant que d'autres organismes, d'autres ministères étaient chargés de cette responsabilité, et qu'il ne fallait pas multiplier les organismes dans un même domaine. A mon avis, ce ne serait pas multiplier les organismes. Ils pourraient demeurer sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce, mais avec la possibilité, pour les offices de commercialisation, de démontrer aussi souvent que nécessaire le bien-fondé de leurs préoccupations, lorsqu'il s'agit d'octroyer des permis pour l'importation de certains produits de ferme qui viennent en concurrence avec les produits canadiens.

Je sais pertinemment qu'actuellement, cette possibilité de contrôle par le ministère de l'Industrie et du Commerce existe, mais Dieu sait s'il faut se battre pour faire appliquer ces lois, ces restrictions lorsque leur application devient nécessaire. Nous avons été obligés de faire des représentations à nos organismes agricoles. La Coopérative fédérée a été obligée d'intervenir à plusieurs reprises, justement pour appeler l'attention des autorités sur un domaine particulier, afin d'accorder une protection juste aux agriculteurs canadiens. Voilà pourquoi j'aurais souhaité que ce bill renferme une disposition destinée à régir éventuellement les gens intéressés à faire le commerce international, non pas pour rendre service à la population, mais uniquement pour faire des profits.

Il faut que cette forme de commerce soit réglementée d'une façon intelligente, afin de permettre réellement à l'agriculteur d'atteindre l'objectif que se fixe le bill, soit d'assurer à l'agriculteur une possibilité de vivre convenablement.

[Traduction]

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, c'est avec un grand intérêt que j'ai écouté les paroles du ministre de l'Agriculture (M. Olson). J'ai été déçu qu'il ait consacré plus de temps à la question bien secondaire d'une annonce publiée dans la presse qu'à défendre le motif dont s'est inspiré le gouvernement en adoptant les dispositions de ce projet de loi. C'est un des bills les plus importants jamais soumis au comité de l'agriculture depuis 50 ans.

Pendant les quelques minutes qui me sont allouées, je voudrais parler de la nécessité d'apporter les amendements proposés à ce projet de loi. Vous n'ignorez pas qu'en Ontario, nous sommes très au fait des programmes et des organismes de commercialisation ainsi que des offices de troc. Plusieurs régimes et organismes de commercialisation fonctionnent actuellement dans cette province et dans d'autres régions du Canada. La raison en est très simple. L'un des premiers programmes de commercialisation fut lancé dans ma propre circonscription à Chatham en Ontario. Des programmes semblables ont été lancés il y a plusieurs années en Colombie-Britannique. Nous connaissons très bien le fonctionnement de ces programmes tels qu'ils sont organisés dans la province de Québec et dans la plupart des provinces où ils existent à des degrés divers.

L'un des orateurs qui m'a précédé a signalé que le concept d'une législation nationale de la commercialisa-